

# LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CST / CSP 1231

## ENTREPRENEUR / PROFESSION LIBÉRALE – RENOUELEMENT

### Références réglementaires :

- L. 313-20 1°, R. 313-51 et suivants CESEDA ;  
- arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016

### Algériens non concernés

### Conditions d'octroi :

- être titulaire d'un titre de séjour « entrepreneur / profession libérale » ;  
- continuer à remplir les conditions de délivrance du titre de séjour ;  
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

## RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les **photocopies** de tous les documents ci-dessous.
- Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.

## PIÈCES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- Formulaire de demande de titre de séjour** complété, daté et signé (à télécharger sur le site de la préfecture)
- Passeport** (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire)
- Titre de séjour arrivant à expiration** (VLS-TS ou carte de séjour recto-verso)
- Extrait d'acte de naissance avec filiation** ou copie intégrale d'acte de naissance.
- Si vous êtes marié / avez des enfants** : extrait d'acte de mariage, ou extraits d'acte de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ;
- Justificatif de domicile de moins de six mois** :  
Si vous êtes locataire : facture d'électricité, de gaz, d'Internet ou quittance de loyer non manuscrite, etc.  
Si vous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'Internet.  
Si vous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent + copie recto-verso de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (nb : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adresse).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).

## CAS N° 1 : ACTIVITÉ COMMERCIALE, INDUSTRIELLE OU ARTISANALE

- En cas de création d'une nouvelle activité** :
  - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise et/ou d'affiliation au RSI
  - Documents justificatifs prévus par l'arrêté INTV1629756A du 28 octobre 2016
  - Tous justificatifs sur la viabilité économique du projet de création
- En cas de poursuite de l'activité** :
  - Justificatifs d'immatriculation de l'entreprise et/ou d'affiliation au RSI
  - Tout justificatif de l'effectivité de l'entreprise et preuve de ressources au moins égales au SMIC :
    - Copie du contrat de bail / domiciliation de l'entreprise
    - Bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P237)
    - Attestation d'assurance de l'entreprise (local, véhicule, etc.)
    - Justificatifs de ressources : avis d'imposition, fiches de paie, extrait du livre des comptes établissant le montant de rémunération, etc.

## CAS N° 2 : ACTIVITÉ LIBÉRALE

- En cas de création d'une nouvelle activité** : justificatif d'immatriculation URSSAF et des capacités de son activité à lui procurer un niveau de ressources au moins équivalentes au SMIC à temps plein
- En cas de poursuite d'activité** : tout justificatif de l'effectivité de l'activité et justification des ressources au moins équivalentes au SMIC
- En cas d'exercice d'une profession réglementée** : autorisation d'exercice / inscription à l'ordre professionnel.

## ACCÈS À UNE CARTE DE SÉJOUR DE 10 ANS

CR 1400 / RLD-UE 3148

**Après 5 années de séjour régulier en France** (réduit à 3 ans pour les ressortissants du Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo et Tunisie), sous réserve de ne pas constituer de menace pour l'ordre public et de justifier des conditions suivantes :

- Ressources suffisantes et stables (niveau SMIC minimum apprécié sur les 5 ou 3 dernières années) ou AAH
- Intégration républicaine et maîtrise de la langue française (sauf + de 65 ans et tunisiens)
  - Attestation de clôture du contrat d'intégration républicaine (si vous en avez signé un)
  - Justificatif de la maîtrise du niveau A2 en français (diplôme français, DELF ou TCF de niveau A2 minimum)